

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023 A 19 HEURES

Réuni en session ordinaire suite à convocation du samedi 9 décembre 2023.

Présents : Françoise BARRET, Blandine CHRISTIAENS, Denis DEBATISSE, Philippe DUCREUX, Gilles GOUTAUDIER, Laurence HAUG, Séverine PERRIN.

Absents excusés : Edwige VINCENT (donné pouvoir à Gilles GOUTAUDIER), Fabienne CADORIN.

Absents : Lucas LAPANDÉRY, Jean-Louis LÉCHERE, Pierrick PARDON.

Secrétaire de séance : Laurence HAUG.

Le Maire constate que le quorum de 7 est atteint et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Classement d'une portion de Chemin Rural en Voirie Communale

1 – Classement d'une portion de Chemin Rural en Voirie Communale

Objet : Classement d'une portion du chemin rural N° 46 en voie communale N° 122

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que deux habitations sont actuellement desservies par le chemin rural N° 46 (actuellement d'une longueur de 330 m) et qu'il conviendrait donc de classer 167 m de ce chemin rural en voie communale N° 122.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **précise** que le classement envisagé d'une partie du chemin rural en voie communale ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.
- **demande** le classement d'une partie du chemin rural N° 46 (167 m) en voie communale N° 122 (conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière)
- **demande** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales
- **autorise** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h20.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 11 janvier 2024 à 20 heures.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Gilles GOUTAUDIER

Laurence HAUG